

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

La Vie Communale

Mai-Juin 2019

www.la-baume-dhostun.fr



Au village

FÊTE DE L'ÉTÉ



FÊTE DE L'ÉTÉ

Programme du Samedi 15 Juin :

- 13h30 :** Inscription au Challenge de Pétanque
Doublettes / 14h00 début du tournoi
- 13h30 à 17h :** Inscription à la Chasse au Trésor
7 épreuves à faire entre 14h et 17h
Équipes de 3 à 5 personnes dont 1 adulte minimum
- 18h :** Épreuve finale de la Chasse au trésor
- 15h à 18h :** Jeux pour enfants et ados
(piscine à balles, babyfoot, jeux de glissades...)
- 19h à 20h :** Bal des enfants sur le thème des «Couleurs»
- 20h :** Repas «Poule - Ravioles»*
* prix du repas : 8 baumois
- 20h45 :** Concert gratuit de «The FUSE»
- 22h30 :** Feu d'Artifice

BUVETTE-SNACK
1 baumois = 1,25 €

Le Comité des Fêtes, l'Association de Parents d'Élèves, l'Association Communale de Chasse Agréée et la municipalité vous invitent à la traditionnelle Fête de l'Été.

Il y en aura pour tous les goûts, pour tous les âges !

Plus nous serons nombreux, plus la fête sera belle !

Pour un petit coup de main, rendez-vous à partir de 9h30 à la Salle des Fêtes samedi matin !

COMMÉMORATIONS DU 8 MAI

Le 8 mai dernier a permis de rendre hommage à nos héros morts pour la France. M. LAVOREL et M. GUIGUET, témoins directs de ces temps d'occupation, de résistance et de déportation, nous ont fait partager leurs souvenirs. Ils ont, ainsi, enrichi notre mémoire collective. Nous les remercions vivement pour ce beau moment.



VISITE DU CAPTAGE

Les 3 classes de l'école primaire ont découvert avec curiosité le captage le vendredi 10 mai après-midi .

Une trentaine de villageois ont profité de la porte ouverte le samedi 11 mai.



VOYAGE DU COMITÉ DES FÊTES

Samedi 18 mai, les 47 passagers du voyage organisé par le Comité des Fêtes ont été agréablement surpris de découvrir la richesse et patrimoine archéologique de la ville de Vienne et de sa voisine Saint Romain en Gal, située sur l'autre rive du Rhône... si près de chez nous !

Ils sont revenus enchantés de cette très belle journée.



Actus Jeunes

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE ET À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pour inscrire votre enfant, il convient de passer au préalable en mairie avec le livret de famille pour demander un certificat d'inscription.

Pour les Petites Sections (enfants nés en 2016) et les enfants de Moyenne Section non scolarisés en Petite Section à l'Écancière :

Uniquement sur rendez-vous :
04 75 48 86 23

Pour les enfants de Grande Section jusqu'au CM2 non scolarisés à l'école primaire « Victor Boiron » de La Baume d'Hostun :

Uniquement sur rendez-vous :
04 75 48 40 31

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉCANCIÈRE

Les PORTES OUVERTES

Les mardis 7 et 14 mai, les 3 classes ont ouvert leurs portes aux parents d'élèves. Les enfants ont présenté le travail réalisé tout au long de l'année avec Marie-Laure Rodet, intervenante en percussions.

VISITE DES MOYENS dans leur future école

La semaine du 13 juin, tous les élèves de Moyenne Section iront passer une matinée dans l'école de leur village avec leurs collègues de Grande Section. Ils seront accompagnés d'une enseignante de l'école.

La CHORALE de l'école

Le 28 juin après la classe, les enfants présenteront le travail réalisé tout au long de l'année en Chorale. Ce moment festif sera suivi d'un goûter offert par l'Association des Parents d'Élèves de l'Écancière (APE de l'Écancière).

VISITE de l'école

Le 29 juin à 9h30, Nathalie Koussens – Directrice de l'école – et Laurent Foriel – Président du Syndicat Intrecommunal de l'Écancière-, accueilleront les futurs élèves et leurs familles. Les enfants pourront ainsi visiter l'école et passer un été serein.

SORTIE DE FIN D'ANNÉE

Le thème de l'année étant l'AFRIQUE, l'équipe enseignante a décidé d'emmener les enfants visiter l'Espace Zoologique de Saint Martin la Plaine dans la Loire. Nous pourrons y observer un couple de lion-lionne, des singes, ... des gorilles. Cette sortie est entièrement financée par l'APE de l'Écancière. **Nous tenons à les remercier.**



le saviez vous ?

De nombreuses brochures sont disponibles en mairie proposant des activités ou séjours pour les enfants durant l'été.

N'hésitez pas à venir les consulter, elles s'adressent à toutes les tranches d'âges !

En mairie

ÉTAT CIVIL : - mariage



d'Aurélia CHALLER et Emmanuel BOUVIER

le 1^{er} juin, 405 B, rue des Coquelicots

Nous présentons toutes nos félicitations aux époux.

***RAPPEL :** Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr*

URBANISME - Permis de construire

- Arrêté du Maire du 15 mars 2019 autorisant M. O'BATON Valentin à la modification du permis de construire de sa maison individuelle – Lotissement la Blache – 505 route de Gervans
- Arrêté du Maire du 23 avril 2019 autorisant Mme THIBAUD Christine à la réalisation d'une maison individuelle – Lotissement la Blache – 505 Route de Gervans
- Arrêté du Maire du 17 mai 2019 autorisant Mme LABEAUME Christèle et M. BENED Xavier à l'aménagement d'une habitation sur des bâtiments existants – 230 chemin de la Verdure

URBANISME - Déclaration préalable

- Arrêté du Maire du 12 mars 2019 portant non opposition avec prescriptions à M. ROLLIN Jean-Christophe au découpage de sa parcelle en 2 lots – 161 chemin des Paillonnières
- Arrêté du Maire du 18 mars 2019 portant non opposition avec prescriptions à M. MARNAS Simon pour l'édification d'une clôture – 13b rue des Charmilles
- Arrêté du Maire du 28 mars 2019 portant non opposition avec prescriptions à M. MARNAS Simon pour la réalisation d'une piscine – 13b rue des Charmilles
- Arrêté du Maire du 23 avril 2019 portant non opposition avec prescriptions à M. BOYER Teddy pour la réfection de la toiture d'une dépendance et le ravalement de façades de la maison d'habitation – 72 route Plampalais
- Arrêté du Maire du 17 mai 2019 portant non opposition avec prescriptions à M. UZEL Nicolas pour l'extension de la maison d'habitation – 757 route de Gervans

RECENSEMENT MILITAIRE



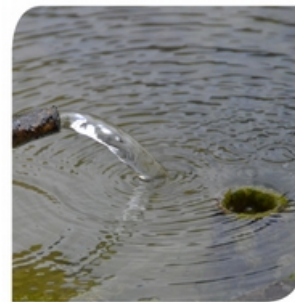
Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1^{er} Mai 2003 et le 31 Août 2003 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.

En vous connectant à mon.service-public.fr, vous pourrez réaliser cette formalité.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Les relevés de compteurs d'eau ont débuté le 3 juin.

Les factures vous seront adressées courant juin. Les personnes ayant fait le choix du paiement mensualisé recevront un nouvel échéancier sur la période de juillet à octobre.



CARTE D'IDENTITÉ



Les demandes de cartes nationales d'identité ne se font plus à la Mairie de La Baume d'Hostun.

Démarche simplifiée

Remplissez votre pré-demande de passeport et de carte d'identité sur le site : ants.gouv.fr rubrique **mon espace**

Munissez-vous pour le rendez-vous :
→ du récépissé ou du numéro de votre demande
→ des pièces justificatives.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES dans notre commune

Nombre d'inscrits : 387

Votes blancs : 11 soit 4,76 % des votants

Nombre de votants : 231 (59,69%)

Votes nuls : 10 soit 4,33 % des votants

"Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine Le Pen", Jordan Bardella	55 voix soit 26,19 % (des votes exprimés)
"Renaissance soutenue par La République en marche, le Modem et ses partenaires", Nathalie Loiseau	46 voix soit 21,90 %
"Europe écologie", Yannick Jadot	39 voix soit 18,57 %
"Envie d'Europe écologique et sociale", Raphaël Glucksmann	14 voix soit 6,67 %
"Union de la droite et du centre", François-Xavier Bellamy	13 voix soit 6,19 %
"Le courage de défendre les français avec Nicolas Dupont-Aignan. Debout la France! - CNIP", Nicolas Dupont-Aignan	11 voix soit 5,24 %
"La France insoumise", Manon Aubry	10 voix soit 4,76 %
"Lutte ouvrière - contre le grand capital, le camp des travailleurs", Nathalie Arthaud	5 voix soit 2,38 %
"Urgence écologie", Dominique Bourg	5 voix soit 2,38 %
"Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent", Ian Brossat	3 voix soit 1,43 %
"Liste citoyenne du printemps européen avec Benoît Hamon soutenue par Génération.s et Dème-diem 25", Benoît Hamon	2 voix soit 0,95 %

"Parti animaliste", Hélène Thouy	2 voix soit 0,95 %
"Ensemble Patriotes et Gilets jaunes : pour la France, sortons de l'Union européenne!", Florian Philippot	1 voix soit 0,48 %
"Ensemble pour le Frexit", François Asselineau	1 voix soit 0,48 %
"Les Européens", Jean-Christophe Lagarde	1 voix soit 0,48 %
"Les oubliés de l'Europe - artisans, commerçants, professions libérales et indépendants - Acpli", Olivier Bidou	1 voix soit 0,48 %
"Parti pirate", Florie Marie	1 voix soit 0,48 %

GENDARMERIE

Comme chaque année la gendarmerie reconduit ses opérations "Tranquillité vacances". Les unités de gendarmerie compétentes sur votre secteur y portent une attention particulière.

Signalez vos absences pour une période donnée **auprès de votre brigade de gendarmerie** au moyen du formulaire spécifique "**formulaire demande OTV**" que vous pouvez retrouver sur le site www.interieur.gouv.fr. Ces inscriptions sont bien évidemment gratuites, et les informations des plus confidentielles. Le seul but est de mieux protéger vos habitations.

Les signes de votre absence risquent d'attirer les cambrioleurs, aussi :





- pensez à faire renvoyer vos appels téléphoniques ;
- autre précaution à prendre : demandez à un voisin de passer relever votre courrier afin que celui-ci ne s'entasse pas ;
- Évitez de signaler vos absences auprès des cambrioleurs au moyen des réseaux sociaux...


VÉLO

Quels sont les équipements obligatoires ?

Avant de vous lancer cet été dans les balades à vélo, n'oubliez pas de faire le point sur votre matériel.

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Équipements obligatoires	Sanctions en cas d'absence
	Amende forfaitaire
 Casque (enfant jusqu'à 12 ans)	Jusqu'à 375 €
 Gilet de haute visibilité (hors agglomération : la nuit ou en cas de luminosité insuffisante)	Jusqu'à 75 €
 Sonnette en bon état	Jusqu'à 33 €
 Éclairage fonctionnel	Jusqu'à 33 €



ET SI ON PARLAIT DE RÉGLEMENTATION SUR ...

La divagation des chiens et des chats

Pour les propriétaires qui laissent leurs chiens divaguer à leur guise, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée.

Dans tous les cas, la divagation d'animaux entraîne des déjections sur le domaine public ou dans le voisinage ! Ce désagrément peut être source de conflits. Soyons vigilants pour la tranquillité de chacun.

Les aboiements des chiens

La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Cette réglementation s'applique 24h sur 24h.

Les bruits de voisinage

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h 30 à 12h et de 14h30 à 19h 30. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.



DÉBROUSSAILLAGE DES TERRAINS : pensez-y avant l'été !

Alors que l'été approche, le ministère de l'Intérieur rappelle qu'en matière de lutte contre les feux de forêts, le débroussaillage des terrains autour des habitations est parfois obligatoire.

Par conséquent, pour limiter le combustible dont le feu pourrait se nourrir, le ministère recommande de :

- procéder à l'élagage des arbres et arbustes ;
- éliminer les déchets végétaux (branchages, herbes coupées...) ;
- bien ratisser les sols (aiguilles de pins, feuilles mortes...).

Ce débroussaillage des terrains permet également de mieux protéger les biens et les habitations tout en facilitant le travail des pompiers en cas d'intervention.

À savoir : Si cette obligation de débroussaillage n'est pas respectée, la commune peut mettre en demeure les propriétaires qui ont alors un mois pour exécuter ces travaux.



LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O)

Dans le cadre d'un « Contrat Vert et Bleu » (CBV) du Grand Rovaltain porté par le SCOT du Rovaltain ayant pour objectif de développer les continuités écologiques (Trames vertes et bleues), une étude est lancée par l'association LPO Auvergne Rhône Alpes sur l'activité nocturne des chauves-souris autour du Rhône et l'Isère. Des boîtiers permettant d'enregistrer les ultra-sons émis par les chauves-souris vont être installés ainsi que des pièges à insectes de type « tentes malaises » ressemblant à des tentes de camping mais identifiés avec un panneau d'informations. Les dispositifs ne resteront qu'une ou deux nuit(s) par emplacement. Ils seront posés entre le mois de juin et juillet sur la commune.

SÉANCE DU 22 MAI 2019

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, CRON Lionel, FORIEL Laurent, MORIN Claire, MILLON Cédric

Excusé(s) : POUILLY Jean-Marie, RIQUET Guy qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel,

EXTENSION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE –LOT N° 5 – APPROBATION DE L'ACTE DE SOUS-TRAITANT

Le lot n° 5 « Cloisons, Peinture, Carrelage » du marché d'extension de la salle polyvalente a été attribué, en date du 12 décembre 2018, à l'entreprise MEFTA-BELOT de Romans pour un montant total de 13 966.64 € HT. Cette dernière a décidé de sous-traiter la partie « revêtement de sols et faïences » à l'entreprise CARRELAGE CUCCI pour un montant de 550.00 € HT

EXTENSION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE – AVENANT FIXANT LE COUT DÉFINITIF DES TRAVAUX ET LA RÉMUNÉRATION DU MAITRE D'ŒUVRE

Lors de la séance du 12 juillet 2017, la maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Florent PATOIS pour un montant total de 13 900 € HT sur une enveloppe de travaux prévisionnelle de 100 000 € HT.

Conformément à l'article 11 du contrat de Maîtrise d'Œuvre, il convient donc de prendre en considération le coût résultat des marchés de travaux de 130 194 € HT (sans cloisons mobiles et portes intérieures). Le forfait de rémunération étant établi au taux de 13.90 %, sa rémunération est donc portée à 18 097.02 € HT.

FAMILLES RURALES DE JAILLANS ET DES COMMUNES AVOISINANTES – CONVENTION 2018 – 2022 POUR LES MERCREDIS LOISIRS A L'ACCUEIL DE LOISIRS KID'O'MINO

Dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, les conseils des écoles maternelles et primaires des 5 communes (Beauregard-Baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et La Baume d'Hostun) ont voté pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours. Le jour du mercredi est redevenu un temps périscolaire.

Aussi, dans leurs projets éducatifs, les 5 communes ont souligné l'importance de continuer de proposer des activités de loisirs de qualité aux enfants. Elles reconnaissent le travail réalisé dans ce domaine par l'association « Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes » au travers de son accueil collectif pour mineurs : « Kid'O'Mino ».

Afin de répondre aux attentes des familles du territoire des 5 communes, l'association a décidé d'ouvrir son centre les mercredis et cela avec le soutien financier des communes avoisinantes. Ce dispositif s'appelle « Mercredi Loisirs ».

La commune de La Baume d'Hostun s'engage à verser à l'association une subvention de fonctionnement d'après les heures/enfant réelles des enfants résidant sur leur territoire et évaluée lors de chaque trimestre. Le

montant restant à la charge des communes après déduction de la prestation de service de la CAF s'élève à 0.99 € par heure/enfant. Le montant prévisionnel pour l'année 2019 est estimé comme suit :

Communes	Montant REEL €	Montant prévisionnel €
	(4 ^{ème} trim. 2018)	2019
La Baume d'Hostun	718,74 €	2 156.22 €
Beauregard Baret	409,37 €	1 228.11 €
Hostun	1 244,43 €	3 733.29 €
Eymeux	1 373,13 €	4 119.39 €
Jaillans	532,13 €	1 596.39 €
Total	4 277,79 €	12 833.40 €

SERVICES PÉRISCOLAIRES « LE POURQUOI PAS » - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2019-2022

La garderie périscolaire « Le Pourquoi Pas » était inscrite au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) jusqu'au 31 décembre 2018. Du fait des directives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, ce service ne peut plus être inscrit au CEJ. Afin de nous accompagner dans ce changement, la CNAF a décidé, en date du 2 avril 2019, de nous accorder une subvention de fonctionnement pluriannuelle et dégressive d'un montant maximal de :

- 3 794 € pour l'exercice 2019
- 2 951 € pour l'exercice 2020
- 2 108 € pour l'exercice 2021
- 1 265 € pour l'exercice 2022

PERSONNEL – AGENT NON TITULAIRE - CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

L'emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint Technique de 11.15h hebdomadaires annualisées est renouvelé du 27 juin 2019 au 4 janvier 2020

VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ

Sur proposition de l'association des Maires de France et de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de LA BAUME D'HOSTUN souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de LA BAUME D'HOSTUN demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
- La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de LA BAUME D'HOSTUN autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 18 juin à 19h

Nos entreprises baumoises

ML VÉGÉTAL :



Créations de décorations végétales

Décorations florales en fleurs fraîches pour les événements : mariage, salons, séminaires...

Décoration d'intérieur en végétaux stabilisés : décors muraux, scénographies végétales, compositions design...

Atelier à la Baume d'Hostun

06 81 71 07 60

contact@ml-vegetal.fr / www.ml-vegetal.fr

Complément d'information : Cabinet Infirmier Gervans, permanences assurées au cabinet les mardi et jeudi de 7h à 8h.

L'Agglo

LES DÉCHÈTERIES

Les 13 déchèteries de l'Agglo permettent aux usagers d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés. Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site de la commune.

- Chaque site est accessible à **tous les habitants de l'Agglo** sur présentation : d'un *justificatif de domicile* (facture de téléphone ou électricité, quittance de loyer...) ou d'un *macaron/badge* (si vous en possédez déjà un) ;
- l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour tous les autres usagers ;
- l'accès est réservé aux véhicules de tourisme ou aux véhicules de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de poids total (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes ;
- le tri de déchets est obligatoire en fonction des différents flux ;
- les apports de déchets non dangereux sont limités à 3 m³ par jour, exception faite des déchets verts qui sont limités à 5 m³ par jour ;
- l'accès aux déchèteries est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture.

Les types de déchets acceptés

- Gravats, terres et matériaux de démolition ou de bricolage
- Métaux ferreux et non ferreux
- Déchets encombrants des particuliers
- Cartons
- Bois
- Déchets verts
- Cartouches d'encre
- Pneus moto et VL sans jante
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

La liste des déchets acceptés varie d'une déchèterie à l'autre.

Concernant le mobilier, l'Agglo recommande aux usagers de les démonter au préalable afin de faciliter le dépôt dans les bennes.

Le mot des Associations

Cinéma

Comité des fêtes

Les prochaines séances de cinéma sur la commune auront lieu **le mercredi 12 juin** :



→ à 17h30 **ROYAL CORGI**

Date de sortie 10 avril 2019 (1h25min)
Réalisé par Ben Stassen, Vincent Kesteloot
Avec Guillaume Galienne, Franck Gastambide, Sh'ym, etc.
Genre Animation, Famille

Synopsis et détails (à partir de 6 ans)

Les aventures de Rex, le chien préféré de Sa Majesté, qui perd son statut de favori et se retrouve perdu dans un chenil au milieu de chiens abandonnés. Sa quête pour retourner à Buckingham et retrouver les faveurs de la Reine l'amènera à affronter de nombreux dangers mais aussi à rencontrer l'amour.

Tarifs : 5,50 € / enfant, étudiant ou personne de plus de 65 ans ; 6,50 € / adulte

SÉANCE SPÉCIALE !!



→ à 20h **ET JE CHOISIS DE VIVRE**

À noter : la projection sera suivie d'un échange avec un intervenant

Date de sortie 5 juin 2019 (1h10min)
Réalisé par Damien Boyer, Nans Thomassey
Avec Amande Marty, Nans Thomassey, etc.
Genre Documentaire

Synopsis et détails

" Quand on perd son père ou sa mère on est orpheline, quand on perd son conjoint on est veuve mais quand on perd son enfant, il n'y a plus de mots ". À tout juste 30 ans, Amande perd son enfant. Pour se reconstruire, elle entreprend alors un parcours initiatique dans la Drôme, accompagnée de son ami réalisateur, Nans Thomassey. Ensemble, et sous l'œil de la caméra, ils partent à la rencontre d'hommes et de femmes qui ont, comme Amande, vécu la perte d'un enfant. De cette quête de sens naît Et je choisis de vivre, un film sur le deuil, à la fois sensible, émouvant et rempli d'espoir.

L'association FAMILLES RURALES DE JAILLANS ET DES COMMUNES AVOISINANTES en lien avec la CAF prendra en charge les entrées de ce 2^{ème} film et proposera un temps convivial à la fin des échanges (boissons, pogne...)

Une urne sera mise à votre disposition si vous souhaitez participer au financement de cette soirée.

Club des Jeunes retraités Comité des fêtes

Le **vendredi 21 juin à midi** aura lieu un repas "Méchoui" dans la Salle des Fêtes.



Veillez vous inscrire pour ce repas auprès de Mireille Palayer (06 71 66 23 28) dès que possible et au plus tard **le 12 juin**.

Art Floral Comité des fêtes

La prochaine rencontre aura lieu le **samedi 22 juin à 9h** à la salle des fêtes.

Pour tout renseignement et pour l'inscription obligatoire au plus tard le 12 juin, veuillez vous adresser à l'animatrice bénévole Jacqueline Pinet (Tél : 04 76 64 30 83)



Association de Parents d'Élèves



RAPPEL : Si vous souhaitez vous inscrire pour le Vide-Grenier de l'Association de Parents d'Élèves qui aura lieu le dimanche 30 juin à partir de 7h, vous pouvez le faire par mail à apelbh@gmail.com ou par téléphone au 06 28 18 60 28.

Don du sang

Lors de notre collecte de sang du jeudi 28 mars 42 personnes se sont déplacées. Cinq personnes ont été distinguées au titre du don du sang et ont reçu 1 diplôme.

Merci aux donateurs car leur geste peut sauver des vies.

Activités de l'Association :

- Un voyage au Portugal de Lisbonne à Porto s'est déroulé du 30 mars au 6 avril. Quatre personnes de notre village ont participé à cette sortie.



Festival des Chapelles Royans-Vercors

FESTIVAL DES CHAPELLES ROYANS-VERCORS 13^{ème} ÉDITION
11 AU 30 JUILLET 2019

EXERCICE DE STYLE

Jeudi 11 juillet 21h00
ROMANS SUR ISÈRE
place Jules Nadi
(entrée libre)

Samedi 13 juillet 16h30 et 20h30
Randonnée-concert
ST MARTIN D'HOSTUN
église

Jeudi 18 juillet 20h30
ST AGNAN-EN-VERCORS
église

Dimanche 14 juillet 15h00
VASSIEUX
musée de la résistance
19h00
La CHAPELLE-EN-VERCORS
place Piéret
(entrée libre)

Dimanche 21 juillet 20h30
ST LAURENT-EN-ROYANS
église

Jeudi 25 juillet 16h30 et 20h30
Randonnée-concert
ST JULIEN-EN-VERCORS
Salle des fêtes et église

Mardi 23 juillet 16h30 et 20h30
Randonnée-concert
de BOUVANTE-LE-BAS
à ST MARTIN-LE-COLONEL

Dimanche 28 juillet 16h00
LÉONCEL abbaye

Mardi 30 juillet 20h30
ROCHECHINARD
église

www.festivaldeschappelles.fr
Tarif des concerts: 12 euros, 10 euros pour les adhérents des Yeux Fertiles et de l'ACCR, 7 euros pour les étudiants, chômeurs et handicapés, gratuit pour les moins de 12 ans. Format des concerts accessible dès l'âge de 4 ans.

Paroisse St Pierre des Monts du Matin

Dates	1 ^{ère} Messe	2 ^{ème} Messe
Samedi 15 juin	18h30 BEAUREGARD BARET	
Dimanche 16 juin	10h30 CHATUZANGE	
Samedi 22 juin	18h30 BARBIÈRES	
Dimanche 23 juin	10h30 CHATUZANGE	
Samedi 29 juin	18h30 HOSTUN Fête de <i>St Pierre – St Paul</i>	
Dimanche 30 juin	10h30 St Genis (ROCHEFORT)	10h30 CHATUZANGE
Maison paroissiale St Pierre : Site internet www.lesmontsdumatin.catholique.fr / 04 75 47 40 01		

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h

Mercredi
de 16h à 19h

Vendredi
de 11h à 16h30

Samedi
de 9h à 12h

(Ouvert si la date
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :

sur Rendez-vous

Directeur de publication :

Manuel GUILHERMET,

Maire

Édité et publié par la

MAIRIE DE

LA BAUME D'HOSTUN

en 250 exemplaires

Prochaine
Vie Communale
pendant l'été

Dates à retenir :

12 juin : Cinéma

15 juin : Fête de l'été

18 juin : Conseil Municipal

21 juin : Club des Jeunes Retraités + repas «méchoui»

22 juin : Art Floral

28 juin : Fête de l'École Maternelle de l'Écancière

30 juin : Vide-greniers de l'Association des Parents d'Élèves

2 juillet : Fête de l'École Primaire «Victor Boiron»

22 août : Concours de Coinche-Pétanque

Le secrétariat de la mairie sera fermé

Le vendredi 5 juillet,

du vendredi 12 au 15 juillet inclus

et du lundi 5 au dimanche 25 août.

En cas d'urgence, merci d'appeler le 06 10 32 15 57

En juillet et août, le secrétariat sera fermé le samedi matin.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

En cas de malaise, **APPELER LE 15**
pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)